

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU :

Le sept avril deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD
Et Messieurs Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE, Dominique COLIN dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Néant

Madame Hélène BARRÉ a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe
2. Création de CDD pour besoin occasionnel
3. Bail du Commerce
4. Décision modificative
5. Annulation d'un titre de recette
6. Comptes rendu de commission
7. Questions diverses.

1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Madame le Maire propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil municipal car elle n'a pas tous les éléments pour expliquer les changements demandés.

2/ CREATION DE CDD

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de recruter des animateurs en Contrat d'Engagement Educatif pour assurer l'accueil des enfants au centre de loisirs lorsque l'effectif des enfants inscrits le rend nécessaire. Le personnel est rémunéré sur la base de 50€ brut par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter pour l'année 2015 les personnels saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif dans les conditions précitées et tant que nécessaire pour garantir la sécurité des enfants. Madame le Maire est également autorisée à signer les contrats correspondants.

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de recruter un **Adjoint technique de 2^{ème} classe** du 20 avril 2015 au 30 septembre 2015 pour seconder les agents techniques. L'agent sera rémunéré sur la

base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

M. JOUSSE explique que les communes membres de la communauté de communes du val de sarthe travaillent sur la mutualisation des services techniques. Certaines communes ont émis un avis favorable pour se mutualiser. La commune de Voivres-lès-le-Mans doit donc réfléchir sur l'intérêt que cela peut apporter à la commune.

3/ BAIL DU COMMERCE

Délibération :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Babartabac va cesser prochainement son activité. Un repreneur est intéressé.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du bail commercial, les locaux appartenant à la commune.

Mme COUET informe l'assemblée qu'elle a rencontré les futur locataires et ont fait le point sur les différentes modifications à apporter : la salle de bain du logement, les menuiseries, l'escalier et les peintures sont à refaire à la charge de la commune. Une grille est également à installer au niveau de l'espace Légume. Les futurs locataires prendront en charge les sols et la modification du bar.

A la vue de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le bail commercial du multi-services au profit du repreneur pour une durée de 9 ans
- Décide de laisser le montant du loyer à 528.59 € mensuel.
- Charge madame le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me MALBOIS, POUPAS, OLIVRY

M. GUYON explique qu'il a fait chiffrer la peinture pour la réfection du logement. Le devis s'élève à 457.35 € HT. Le Conseil Municipal donne est accord pour que la peinture soit commandé dès à présent.

Concernant le reste des travaux, il est demandé de faire plusieurs devis.

4/ ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE

Délibération :

Le CCAS a reçu une demande d'aide de la part d'une ancienne habitante de la commune. Cette dernière ne peut assumer toutes ses dépenses dont une provenant de la commune de voivres-lès-le-mans. En effet, en 2014, son chien a été récupéré et la commune lui a refacturé cette capture. Le CCAS, à la vue des éléments financiers en sa possession souhaite que la commune annule le titre de recette qui a été saisi pour la demande de remboursement de la capture de ce chien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le titre de recette n° 500 de l'année 2014.

5/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération :

Le Conseil Municipal, en date du 7 avril 2014, a émis un avis favorable pour annuler un titre de recette sur l'année 2014 concernant la demande de remboursement de la récupération d'un chien errant. Le titre de recette était d'un montant de 109.76 €

De plus, il a été émis en 2013, un titre de recette pour les pénalités de retard sur les travaux de la Salle des fêtes. Ce retard a été rattrapé et les travaux ont été finalisés en temps et en heure. Il y a donc besoin d'annuler le titre de recette n° 231 de l'année 2013 pour un montant de 1260 €.

Il y a donc besoin d'émettre un mandat sur l'article 673 pour un montant total de 1369.76 €. Or, les crédits budgétaires ne sont suffisants.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Il convient de créditer le **chapitre 67** pour ajuster les annulations de titres de recettes des années 2013 et 2014.

C/673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) : + 1 270 €

C/61522 (entretien de bâtiment) : - 1 270 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la décision modificative présentée.

Pour information, la salle des Fêtes aura coûté environ 705 000 € HT.

Mme DESBOIS informe l'assemblée que le mercredi, jour de la Gymnastique, la salle n'est pas toujours propre. Le ménage est fait le jeudi et le samedi matin. Il sera bien de modifier le planning de l'agent responsable du ménage pour qu'un nettoyage soit effectué avant le mercredi.

Une auto-laveuse va être essayée le vendredi 10 avril à 8h30. Celle-ci pourrait faciliter le travail de nettoyage de la salle.

Toutes les chaises ont été révisées.

6/ COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

1-1 Commission finances de la communauté de Communes du Val de Sarthe : rapporteur : lydia BESBOIS

Mme DESBOIS a participé à la commission finances de la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Elle a eu le sentiment d'être inutile à cette commission. En effet, les différentes commissions proposent d'inscrire des montants selon leurs différents projets et Mme DESBOIS a eu l'impression que la commission finances n'avait plus qu'à valider. Des demandes de modifications ont été faites, mais cela n'a eu aucun effet.

Pour information, le budget a été voté le 26 mars 2015.

Mme DESBOIS demande s'il serait possible d'avoir des documents avant la réunion de vote du budget afin d'étudier les montants avant.

1-2 Commission Aménagement : rapporteur : Claude JOUSSE

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU 9 MARS 2015 fournie par M. JOUSSE

« 1) Règlement Assainissement

Article à compléter

Article 8 : Obligation de raccordement :

Propriétaire non raccordé au réseau dans un délai de 2 ans la redevance pourra être majorée de 100%

Article 10 : Modalités particulière de réalisation de branchement :

Sous réserve de l'acceptation de la demande de branchement par la collectivité, les travaux de branchement seront sous la responsabilité du propriétaire et à ses frais.

Article 14 : Redevance Assainissement :

Les travaux préconisés suite à l'étude diagnostic auront un impact sur le budget assainissement. Pour équilibrer celui-ci, le montant des recettes devra évoluer.

Cette redevance a toujours été assurée uniquement avec une part variable calculée selon les consommations d'eau potable.

Une perspective pour les années futures nous indique un montant de recettes insuffisantes d'environ 7 000 €. Lorsque le lotissement de la Coutardière sera terminé, le nombre d'abonnés raccordé du réseau de Voivres concernera 350 abonnés.

En 2013, 28 050 m³ ont été facturés pour 330 habitants, les communes périphériques de Voivres ont toutes institué une part fixe.

Pour Voivres, si cette part était fixe à 20€ sans augmenter la part variable, la recette serait suffisante. Sans part fixe avec augmentation unique la part variable soit 25 cts à ajouter 1.19 € = 1.44 €.

Simulation pour l'abonné moyen Voivrais évalué à 85m³

Part fixe 20€	Part variable 1.19€+0.25€=1.44€
Part variable 1,19€x85=101.15€	1.44€x85=

Total	=121.15€	122.44€
-------	----------	---------

La commission ne retient aucune proposition de participation spécifique pour les propriétaires de puits ou de réserve d'eau de pluie.

Article 15 : Participation financière :

La participation maximum de 80% du coût de fourniture et de pose d'installation d'assainissement est retenue.

2) Devis de Maîtrise d'œuvre

Pour la mise en conformité de la lagune et des réseaux de Bel Air.

Mise en conformité de la station d'épuration :

Label Environnement	Baie
3 950€ HT	3 760€ HT
4 740€ TTC	4 512€ TTC

Réhabilitation ponctuelle du réseau de Bel Air :

Label Environnement	Baie
3 050€ HT	2 630€ HT
3 660€ TTC	3 156€ TTC

Un troisième devis est attendu.

3) Fleurissement

Le réaménagement des espaces verts de Bel Air est reporté en octobre, le printemps n'est plus la saison idéale pour déplanter et replanter. Des rencontres avec les habitants sont envisagées. Un groupe de travail est constitué de Martine COUET, Sylvie LE DREAU, Claude JOUSSE, Nicole GUYON et Cédric POTIER.

Cédric POTIER se charge d'établir un plan de fleurissement, une réunion est prévue le 14 mars à 9h30.

4) Projet d'aménagement paysagé du rond point de Bel Air

Cedric POTIER a contacté plusieurs paysagistes, des suggestions différentes seront proposées :

5) Devis de rechargement collecteur de Bel Air :

Ce collecteur devient de plus en plus profond, il est nécessaire d'envisager un enrochement en diamètre 100/150, la société DURAND propose 15 t de matériaux avec mise en œuvre pour un montant de 525€ ht soit 625€ ttc

6) Route des Vallées :

Suggestion d'un habitant pour sécuriser les piétons de la boucle villagoise, celui-ci propose un cheminement sur la partie pelouse du lotissement du clos de la chesnais, cette proposition sera étudiée avec le responsable de la voirie communautaire, ce projet nécessite un busage et un marquage passage piétons

7) Projet d'agrandissement de la société BERNY :

Le responsable de la société envisage une extension de 700 m². La limite de construction du PLU se situe à 55m de l'axe de la RD23. Il souhaite implanté son projet à 45 m. Cela nécessite une modification du PLU. Mr BERNY souhaite un accord de principe du Conseil Municipal avant d'élaborer son projet avec son architecte.

La commission est réservée. »

Après lecture, M. POTIER souhaite apporter quelques commentaires à ce compte rendu qui n'est pas le reflet exact de ce qui a été vu. En effet, dans le 1er point, M. JOUSSE a ajouté des informations qui n'avaient pas été présentée lors de la commission. Les membres de la commission

aménagement souhaitent donc que soit faite une nouvelle réunion avant de présenter ces informations au conseil municipal.

M. POTIER présente le projet de fleurissement qui a été élaboré par lui-même.

- Aménagement du rond point de Bel Air :

3 contacts ont eu lieu avec 3 entrepreneurs : les jardins du Perquoi, A chacun son jardin et Maris Paysages

Seuls les jardins du Perquoi ont répondu à la demande de d'étude.

Un premier devis de presque 13 000€ a été établi, suite à revue avec l'entrepreneur du projet, le devis est descendu à 6 900€ uniquement pour l'aménagement du rond-point, les abords du rond-point seront aménagés ultérieurement car l'entrée du lotissement de la coutardière est en cours de réalisation.

Etant donné qu'un seul devis est réalisé à cette date, il est décidé de ne pas donner suite au rendez-vous de présentation de l'entrepreneur, il faut au préalable réaliser 2 devis concurrentiel. en cours : Cédric Potier

- Aménagement paysager des massifs de la commune :

Un premier rendez-vous à eu lieu le samedi 14 mars avec Nicole Guyon, Claude Jousse, Sylvie Le Dréau et Cédric Potier pour définir les lieux à aménager. un 2ème rendez-vous a eu lieu le 28 mars avec Claude Jousse, Christian Guyon, Nicole Guyon, Sylvie Le Dréau, Martine Couet et Cédric Potier pour présentation de l'étude réalisée par Dahoust Horticulture pour l'aménagement des espaces suivants : 8 massifs rue de la gare, 4 pots place de la gare, massifs en haut de la rue de la blotinière, massif devant la mairie, massif devant la salle des fêtes, plate-bande à proximité de l'église le long de la rue du lavoir et plate-bande devant l'école. Le devis est de 992,50 € TTC (les terreaux et fumier de plantation non compris). A cela s'ajoute un devis de 989,28€ TTC chez AMG matériaux pour l'achat de 4 pots en résine 100x90cm qui remplaceront les jardinière usagées en bois de la place de l'église, un devis de 55€ s'ajoute pour garnir les pots.

Un dernier rendez-vous a eu lieu le vendredi 10 avril (suite à validation du conseil) chez Daoust horticultre pour valider les plans d'implantation des massifs avec Claude Jousse, Cédric Potier ainsi que les 3 agents communaux : tout a été validé.

Le devis devait être réactualisé avec Dahoust pour intégrer les sacs de terreaux plantation et le fumier de cheval (surplus d'environ 140€) et donné soit aux agents communaux soit à Claude JOUSSE.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Maison à vendre

Mme le maire informe qu'elle a reçu un courrier des propriétaires de la maison située au 6 Rue de la maire. En effet, ils souhaitent mettre cette maison en vente et demande au conseil municipal qj la commune est intéressée. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Salle des fêtes :

Mme le Maire informe qu'une mise en demeure a été faite au chauffagiste pour le radiateur qui ne fonctionne pas.

Mme le maire informe également que le rideau de scène va être en réparation durant le mois qui arrive.

Agents communaux :

Mme la maire informe l'assemblée qu'elle a fait un courrier à Mme la Préfète de la Sarthe afin d'avoir une réponse sur le remboursement ou non des heures prises au titres de l'article 17 lors des décharges syndicales de 2 agents de la commune.

Grève :

Une grève aura lieu le jeudi 9 avril 2015. Aucun enseignant ne sera en grève.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			